

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DEV-2016-056</b>
<b>Direction du développement économique et de la promotion</b>
<b>Service</b>
<b>Objet : Acquisition du lot 5 566 953 du cadastre du Québec, secteur St-Romuald et financement afférent</b>
<b>Date : 2016-03-31</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

La Direction du développement économique et de la promotion (DEV) est interpellée par le Bureau de projets (BP) afin de procéder à l'acquisition du lot 5 566 953 du cadastre de Québec, pour permettre l'aménagement de la future rue de la Vanoise, dans le secteur du Carrefour St-Romuald. L'annexe A localise le terrain à acquérir par la Ville. L'acquisition du lot 5 566 953 fait partie intégrante du règlement RV-2015-15-24 adopté par la résolution CV-2015-13-09

La Société Immobilière Carrefour Saint-Romuald inc. a soumis à la Ville une promesse de vente dont les principales conditions se résument comme suit :

- Délai d'acceptation de la promesse : 11 avril 2016
- Date de la signature de l'acte notarié : Au plus tard le 30 avril 2016
- Superficie du terrain : 3 879,4 m<sup>2</sup>
- Prix de vente : 969 156 \$ (249,82 \$/m<sup>2</sup>)
- Paiement : En totalité à la date du contrat

La promesse est jointe en annexe B et est dûment signée par le vendeur.

Martin Isabel, évaluateur agréé à la direction du développement économique et de la promotion, confirme que le prix de vente fixé par le vendeur est conforme aux tendances observées du marché dans le voisinage immédiat.

Cette vente sera faite avec la garantie du droit de propriété, mais sans la garantie de qualité. La promesse prévoit cependant une clause permettant à la Ville de faire les vérifications appropriées à ses frais.

Enfin, la Ville assumera les frais relatifs à cette transaction et l'acte notarié utilisé sera préparé à partir du modèle approuvé par notre service juridique.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

1. Accepter la promesse de vente et conclure la transaction.
2. Ne pas accepter la promesse, ce qui obligera la Ville à initier des procédures d'expropriation si elle désire tout de même acquérir ce lot. À noter que l'acquisition de ce lot est prévue au Règlement RV-2015-15-24 décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

La date butoir pour accepter la promesse de vente est le 11 avril 2016.

**FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Coût d'acquisition		969 156 \$	1 021 000 \$	
Acte notarié		3 000 \$		
Sous-total		972 156 \$		
Taxes nettes (4,9875%)		48 486 \$		
Total taxes nettes incluses		1 020 642 \$		
Arrondi à		1 021 000 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

Règlement d'emprunt spécifique RV-2015-15-24, Postes budgétaires : 22-320-07-723, 22-413-03-723, 22-415-02-723, montant total autorisé par ce règlement 2 599 000 \$, dont 1 070 873 \$ prévus pour l'acquisition du lot 5 566 953.

Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_

Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

La date d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt spécifique RV-2015-15-24 : 18 février 2016.

Numéro du projet PTI : RES-10326 Montants **2016** 1071 **2017** 1412 **2018** \_\_\_\_\_

PTI 2016-2017-2018 - Adopté le 14 décembre 2015							
No. Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016
		2016	2017	2018			
RES-10326	Aménagement de la rue de la Vanolse	1071	1412	0	375	0	0

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire

*Lutte Pui*

Date : 31, 03, 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

La promesse de vente est bonne pour acceptation jusqu'au 11 avril 2016.

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
François Tremblay, BP	15/03/2016	Chargé du projet
Anne-Véronique Michaud, DAJG	07/03/2016	Validation de la promesse.
René Vachon, Conseiller en finances	15/03/2016	Validation volet financement
Soléna Jabbour, ing.	16/03/2016	Volet infrastructure



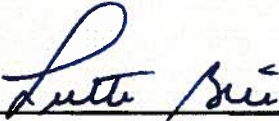
**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse de vente de la Société Immobilière Carrefour Saint-Romuald inc. du lot 5 566 953 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-056, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

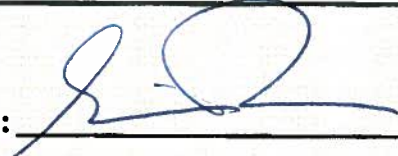
**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :

- Annexe A Carte localisant le terrain à acquérir.
- Annexe B Promesse de vente dûment signée par le vendeur.

Préparé par : <u>Martin Isabel, ÉA</u>		Titre d'emploi : Conseiller en gestion immobilière	
Recommandé par :			
Chef de service	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : <u>31 03 2016</u>	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

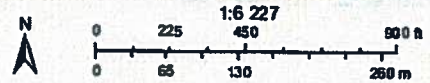
Signature de la Direction générale :  Date : 31 03 2016





Annexe A

7 mars 2016  
15:32:34



**Lot 5 566 953**  
(Future rue de la Vanoise, secteur St-Romuald)

note : Ce document n'a aucune valeur légale